

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2022-014

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise ENEDIS-DRNPDC, sise 178, route de Saint Saulve à MARLY (59770), relative aux travaux d'implantation d'un support de distribution électrique face au N° 45 du Boulevard de la République (RD943), le 4 avril 2022.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée, à l'approche et sur la zone de travaux, le 4 avril 2022, sur le Boulevard de la République.

Article 2 –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur ladite voie, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier, pendant toute la durée des travaux.

Article 4 –

Pendant cette même période de travaux, le dépassement de tous les véhicules sera interdit, sur la voie précitée.

Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise ENEDIS-DRNPDC, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise ENEDIS-DRNPDC de Marly.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 3 mars 2022

Le Maire,

Régis ROUSSEL.